

La Certification de Groupe

La certification de groupe est un moyen d'avoir plusieurs opérations forestières certifiées sous un seul certificat FSC. Le certificat est détenu par une organisation ou une personne au nom d'un groupe de propriétaires de forêts ou de gérants, qui accepte de faire partie du groupe.

La Certification à coût abordable

Tous les coûts impliqués dans la certification – tels que élaboration des rapports, frais de voyage des auditeurs, audience publique au sujet de la gestion de la forêt – sont autant de coûts à partager entre les membres. Il faut aussi signaler que les auditeurs ne visitent pas annuellement chaque membre du groupe, mais font un échantillonnage des membres. Ainsi, le cout par membre est plus faible, comparé au cas où chacun d'entre eux cherchait son propre certificat.

La certification de groupe signifie aussi que les membres du groupe obtiennent de l'aide de la part du gérant du groupe, ou entre eux pour se conformer aux exigences de FSC en ce qui concerne l'application de bonnes règles de gestion forestière.

Comment ça marche?

Chaque groupe a besoin d'une organisation ou d'un individu qui agit comme **Gérant du Groupe** (souvent appelé entité du groupe). Le gérant du groupe peut être un individu, une compagnie, une coopérative, une ONG – ou toute autre entité.

Les membres du groupe sont les propriétaires de forêts pris individuellement, ou les gérants. La forêts que ces entités gèrent peut être de n'importe quelle taille, ou type de propriété (Etat, privé, commune, concession, etc.)

Les principales responsabilités en Certification de Groupe

Les responsabilités du Gérant de groupe

- Faire la demande pour une certification de groupe.
- Agir comme point de contact avec l'organisme de certification.
- Informer le groupe sur ses responsabilités.
- S'assurer que tous les membres du groupe se plient aux exigences de FSC en matière de gestion forestière.
- Exercer le contrôle sur tous les membres du groupe pour vérifier qu'ils satisfont aux exigences de FSC.
- Tenir la documentation requise: ex: liste des membres du groupe, les superficies forestières concernées, les procès verbaux, rapports et compte rendu, etc.

Certains gérants de groupes fournissent aussi des prestations de service technique: ex. inventaires, plantation, évaluation d'impacts, exploitation, marketing et commercialisation des produits forestiers. Cependant, ceci n'est pas une obligation. Dans d'autres groupes, le gérant du groupe s'occupe uniquement de l'administration du groupe.

Les responsabilités des Membres du groupe:

- Gérer leurs forêts conformément aux exigences de FSC.
 - Etre d'accord sur les règles de fonctionnement du groupe et accepter que le gérant du groupe va faire la demande de certification FSC (ex. en signant un protocole).
- Dans le cas où la plus part des membres du groupe ne savent pas lire, il n'est pas nécessaire d'avoir un document écrit. FSC accepte alors d'autres options, telles que les accords verbaux. A cet effet, le gérant aura à expliquer pourquoi les documents écrits n'étaient appropriés et comment les membres ont été informés sur la certification, et ont accepté les règles.

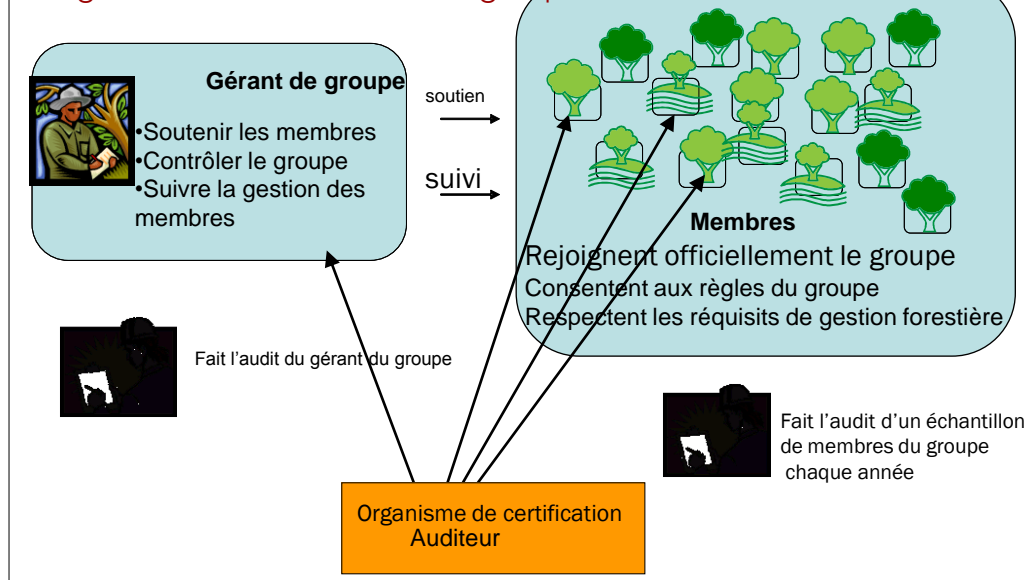
La certification de groupe est destinée à *réduire les coûts de certification* – le coût pour chaque membre du groupe est beaucoup plus faible que si chacun se faisait certifier individuellement.

Exemples de gérants de Groupe: Servie Forestier du Gouvernement, ONG locales, forestiers de profession, associations des propriétaires de forêts, compagnies forestières.

Il n'y a pas de limite à la taille du groupe: il peut comprendre n'importe quel nombre de membres, et n'importe quelle superficie de forêt. L'entité du groupe doit montrer qu'il peut administrer son groupe, et gérer correctement le plan de croissance.



Diagramme de certification de groupe



Certifier un Groupe

Le gérant du groupe a pour rôle d'administrer le groupe et d'assurer le suivi de la gestion forestière des membres du groupe. A cet effet, le **gérant de groupe a la grande responsabilité** de veiller à ce que tous les membres du groupes appliquent les bonnes règles de gestion forestière telles que exigées par FSC. Les certificateurs vérifieront que le gérant du groupe fait ce travail de manière correcte et dispose de procédures de contrôle et de suivi du groupe. Ils visiteront aussi un échantillon de forêts membres du groupe pour s'assurer qu'elles remplissent les conditions de FSC.

Tout problème lié à la compétence du gérant du groupe est pris en considération sérieusement. Si les auditeurs trouvent que le gérant du groupe ne tient pas une documentation rigoureuse, ou ne contrôle pas le groupe de manière effective, ils pourront demander des améliorations (normalement appelées Requêtes d'Actions Correctives, ou RAC), ou bien de suspendre ou retirer le certificat.

Si les auditeurs trouvent qu'un des membres du groupe, à titre individuel, ne se conforme pas aux exigences de FSC en matière de gestion forestière, ils recommandent sa suspension ou son exclusion du groupe. Ils peuvent aussi faire des requêtes pour l'amélioration de la gestion, et de la façon dont le groupe exerce le contrôle sur ses membres.

Tous les gérants de forêts doivent se conformer aux exigences des standards FSC. Vous ne pouvez pas vous dérober sur les responsabilités qui vous incombent sur les standards, en "jouant" entre les membres du groupe ou entre forêts. Cependant, certains aspects de bonne gestion - comme la conservation de la biodiversité - pourraient convenir à la gestion au niveau du groupe: cela dépendra du contexte du groupe et du cadre organisationnel.

Groupes de Petites Forêts et de Forêts Gérées à Faible Intensité (SLIMF)

Si un groupe est constitué exclusivement d'opérations pouvant être qualifiées de « petites » ou « gérées à faible intensité » (Groupe de SLIMF), alors FSC permet aux organismes de certification d'apporter des changements dans leur façon d'auditer, en vue de diminuer les coûts de telles opérations.

Dépendant de l'ampleur des Actions Correctives, le certificateur peut diminuer les coûts en réduisant le nombre d'opérations forestières visitées lors des phases de terrain, et également en remplaçant certains audits annuels de terrain par des audits de documentation et du système d'organisation.

Il n'y a pas de limite au nombre de membres d'un groupe SLIMF.

Où trouver d'autres informations

Ressources en ligne pour la Certification de Groupe: www.dovetailinc.org/GroupCert.html Une série compréhensive d'études de cas, manuels et politiques sur la Certification FSC de Groupe, en anglais.

Etudes de cas: www.fsc.org/smallholders 5 études de cas qui soulignent les plusieurs avantages et défis de la Certification de Groupe.

Documents spécifiques (en anglais):

- *Politique FSC en matière de Certification de Groupe* [FSC-POL-20-001 (1998) EN Certification de Groupe – Directive FSC pour les Entités de Certification. Développé pour les Entités de Certification mais aussi utile pour tous ceux qui sont en train d'initier des groupes.
- *Manuel FSC de Gestion Forestière pour Certification de Groupe*, Rainforest Alliance 2005. Il inclut des document échantillon pour gérer un groupe.
- *Certification de Groupe pour les forêts: un guide pratique*, ProForest 2002. Il inclut aussi une série de documents exemplaires et des gabarits disponibles séparément.